



UICN
CONGRÈS
MONDIAL DE LA
NATURE
Marseille

MANIFESTE DE MARSEILLE

10 septembre 2021

MANIFESTE DE MARSEILLE

Le Congrès Mondial de la nature touche à sa fin alors même qu'une pandémie persiste à l'échelle mondiale et que les urgences du climat et de la biodiversité se font sans cesse plus pressantes. Ceci vient exacerber les inégalités, à la fois entre pays et en leur sein, et creuser les clivages à l'échelle mondiale.

Les urgences du climat et de la biodiversité ne sont pas distinctes l'une de l'autre, mais bien plutôt deux aspects d'une même crise. Des activités humaines insoutenables pour la planète continuent d'aggraver la situation, menaçant non seulement notre propre survie mais aussi la possibilité même d'une vie sur Terre. Nous ne pouvons pas nous dissocier de la nature : nous en faisons partie et nous dépendons d'elle pour nos vies et nos moyens de subsistance. Nos réponses à ces urgences doivent se renforcer réciproquement. Ainsi, il ne faudrait pas que les mesures de lutte contre le changement climatique conduisent à de nouvelles pertes de biodiversité.

L'humanité a atteint un point de bascule. Notre fenêtre de tir pour réagir à ces urgences interdépendantes et partager équitablement les ressources de notre planète se réduit très vite. Les systèmes existants ne fonctionnent pas. La « réussite » économique ne saurait plus se faire aux dépens de la nature. Nous avons de toute urgence besoin de réformes systémiques.

Et pourtant il y a lieu d'être optimistes. Nous sommes parfaitement capables d'opérer des changements transformateurs, et vite. Pendant la pandémie, nous avons changé nos comportements afin de protéger notre propre santé et celle de ceux qui nous entourent. Des changements radicaux sont une fois de plus nécessaires si nous voulons construire des sociétés qui valorisent la nature, la protègent et investissent en elle. Investir dans la nature, c'est investir dans notre avenir collectif.

Le Congrès de l'UICN reconnaît que nous avons *une nature, un futur et s'engage donc à :*

Respecter et tirer parti des perspectives et des capacités d'agir de tous les citoyens –et tout spécialement des jeunes¹, les leaders de demain, qui représentant presque un cinquième de la population mondiale. Les droits des populations autochtones et des communautés locales sous-tendent le rôle central qui leur revient dans la conservation, en tant qu'autorités et gardiens de la biodiversité. Les capacités d'agir de ceux qui sont marginalisés, que ce soit sur le plan économique, social ou politique, et notamment des femmes, doivent être améliorées. L'UICN reconnaît que ce sont ces groupes qui sont les plus affectés par les urgences du climat et de la nature, mais que ce sont aussi eux qui proposent des solutions innovantes pour y faire face. L'UICN, ses Membres et ses partenaires s'engagent à soutenir et à renforcer les capacités d'agir de ces groupes, en assurant la promotion de la diversité et de l'inclusion dans nos structures hiérarchiques et nos travaux. De par le monde, on attaque ceux qui travaillent pour défendre l'environnement, y compris les communautés locales et les travailleurs de première ligne, comme les gardes. L'UICN s'engage à protéger les défenseurs de l'environnement. De plus, l'Union encourage ses Membres et partenaires à utiliser le *Natural Resource Governance Framework* (Cadre pour la gouvernance des ressources naturelles) de l'UICN pour renforcer systématiquement inclusivité et équité.

Poursuivre les collaborations et les partenariats. Pour dégager des terrains d'entente et encourager l'action, nous devons accepter la diversité des opinions, dans les limites de ce qui est avéré par la science, et promouvoir l'apprentissage en équipe. C'est ainsi que nous pourrions travailler en associant disciplines et secteurs, et adopter des solutions qui tirent parti de la plus grande pluralité d'expériences, de savoirs et de traditions. Le temps est venu d'élargir nos perspectives. Il faut coopérer davantage, notamment entre pays, pour renforcer les efforts internationaux et régionaux. L'UICN, en tant qu'animateur et instance inclusive et démocratique, se tient prête à

¹ Les 15 à 24 ans

faciliter et créer des partenariats qui développent les capacités de ses Membres : Etats, gouvernements infranationaux, ONG, et Organisations des Peuples autochtones.

L'action locale est un outil puissant pour le changement, qui vient compléter les mesures prises à d'autres niveaux. Le Congrès de l'UICN s'engage à encourager une nouvelle approche qui assigne à tous un rôle significatif, qu'il s'agisse d'organisations de terrain ou de gouvernements, d'autorités locales ou d'entreprises. Notre nouvelle approche doit reconnaître la responsabilité de chacun et orienter l'action de tous pour qu'ils agissent pour la nature et pour notre futur. L'UICN encourage tous les citoyens à agir de la sorte où qu'ils se trouvent ; dans les villes ou les exploitations agricoles, en mer, dans les lieux de travail ou à l'école.

Les Membres et partenaires de l'UICN réitèrent leur engagement à oeuvrer ensemble pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et les crises de la biodiversité et du climat, réaffirmant que les humains et la nature sont au cœur de notre action. Ces crises sont en train de détruire la vie et les moyens de subsistance de centaines de millions de personnes :

Contre les impacts de la pandémie de COVID-19 :

La pandémie met en lumière le caractère insoutenable de notre rapport à la nature. Elle amplifie les inégalités sociales, économiques et sanitaires tant au sein de nos sociétés qu'entre pays, et notamment entre le Nord et le Sud. Les liens entre humains et nature signifient que ces problèmes pourraient être résolus dans un même mouvement. Nous devons conserver la nature pour préserver notre propre résilience. Nous devons assurer des processus de prise de décision plus justes et inclusifs à l'occasion de la reconstruction. Ce serait là l'occasion de mieux prendre en compte les droits et les capacités d'agir des peuples autochtones et des communautés locales, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones.

Le Congrès encourage les gouvernements, la société civile et le secteur privé à renouer une relation positive avec la nature et les humains en :

Assurant la promotion des investissements en faveur de la nature. Alors que les gouvernements s'engagent aujourd'hui à investir pour stimuler les économies, le moment est particulièrement propice à la création d'emplois durables, à l'accélération de la juste transition vers une économie durable, bleue, et à faible émission de carbone, au respect et à la participation des communautés, et notamment des Peuples autochtones et des jeunes, et à l'arrêt des investissements nocifs pour la nature, et leur réorientation vers des projets qui au contraire, contribuent à la nature. L'UICN exhorte les gouvernements à mettre en place des "plans de relance fondés sur la nature". Des investissements publics pourront ainsi être dégagés, alors même que le secteur privé et la société civile se verront encouragés à investir à leur tour. Au moins 10% des budgets totaux de relance des économies devront aller à la protection et la restauration de la nature, et les sommes restantes devront ne pas aggraver les dommages existants.

Ouvrant pour une transition vers une économie respectueuse de la nature. Plus de la moitié de l'économie globale est liée à la nature. Si l'on ne saurait qu'encourager le recours à des solutions fondées sur la nature pour favoriser la reprise économique, nous devons aussi nous intéresser au long terme. L'UICN appelle les gouvernements à entreprendre la réforme des systèmes financiers, économiques et réglementaires et à mettre un terme aux subventions néfastes pour la nature. Des approches inspirées par l'économie circulaire seraient par ailleurs mieux à même de préserver certains éléments essentiels du patrimoine mondial, comme les océans. De même, l'UICN appelle solennellement les grandes entreprises et autres investisseurs à analyser en amont l'impact sur la nature que pourraient avoir les nouveaux investissements, en tenant également compte de l'usage que ces investissements pourraient faire des ressources naturelles et ce, dans le respect de la rigueur scientifique, afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Accordant la priorité aux investissements en faveur de nature qui font progresser justice et inclusion sociales. Les nouveaux investissements, si bien intentionnés soient-ils, peuvent exacerber les inégalités existantes s'ils ne sont pas conçus avec soin. Des efforts particuliers doivent être faits pour intégrer les groupes marginalisés, et tout particulièrement favoriser la capacité d'agir des femmes, des jeunes, des communautés locales et des peuples autochtones dans le cadre d'investissements consacrés à des solutions fondées sur la nature. L'UICN encourage les gouvernements et le secteur privé à adopter le Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées

sur la nature, et à veiller à ce que les investissements ne soient pas seulement bénéfiques pour la nature, mais aussi viables dans le long terme et aptes à contribuer à l'égalité sociale et économique. L'Organisation des Nations Unies est priée de faire preuve d'autorité en reconnaissant et mettant en œuvre le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.

Mettre fin à la perte de biodiversité en s'engageant en faveur d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 qui soit transformateur, efficace et ambitieux

Les prochains mois détermineront dans une large mesure la manière dont les pays s'attaqueront à l'urgence de la biodiversité. Il est impératif que les participants à la COP-15 de la CBD, comme aux réunions subséquentes, agissent fermement, et collaborent. Si nous voulons assurer l'avenir de la vie sur Terre, nous devons mettre un terme aux pertes de biodiversité d'ici 2030 et parvenir à la restauration des écosystèmes d'ici 2050.

Le Congrès appelle instamment les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations des Peuples autochtones et les organismes communautaires à prendre des mesures qui réduisent radicalement les causes de la perte de biodiversité et poussent au changement transformatif dans tous les secteurs. Il faudra pour cela modifier les rapports entre culture et nature, afin d'assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable du milieu naturel.

Mieux comprendre les écosystèmes transformés, y compris les paysages agricoles et les côtes, est essentiel pour la biodiversité. Cette compréhension profite par ailleurs aussi aux personnes, au climat et à la nature. La biodiversité et la conservation sont importantes partout. Nous devons donc nous attaquer aux facteurs qui diminuent la vie, et nous focaliser sur cette santé unique que nous partageons avec les animaux et l'environnement. Les polluants, notamment ceux issus de l'agriculture et de l'industrie, détruisent la biodiversité de nos sols, de nos eaux, de nos terres et de nos océans. Il faut les supprimer progressivement. Pour préserver la santé des océans nous devons mettre un terme à la pollution par les matières plastiques comme à la surpêche. Le Congrès exhorte les citoyens à pratiquer la conservation de la nature dans leurs quartiers et leurs communautés, à développer des approches écologiques et régénératrices qui favorisent la biodiversité et à restaurer les habitats pour stimuler et maintenir la productivité.

S'engager en faveur d'un réseau de conservation fondé sur les sites qui soit ambitieux, interconnecté et efficace, et qui représente toutes les zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, est d'une importance capitale. Ce réseau doit prendre en compte les rôles et la responsabilité de garde assumés par les Peuples autochtones et les communautés locales, et reconnaître que l'utilisation différente que font ces acteurs de la biodiversité peut être compatible avec une conservation efficace. Les aires protégées marines et terrestres doivent être absolument interdites aux activités industrielles dommageables. Le Congrès implore les gouvernements de fixer des objectifs ambitieux en matière d'aires protégées et d'adopter également des objectifs qui s'appliquent aux mesures efficaces de conservation prises à ce même niveau des aires, en appelant notamment à ce qu'au moins 30% de la planète soit protégé d'ici 2030. Ces objectifs devront être fondés sur les connaissances scientifiques les plus récentes et devront renforcer les droits des Peuples autochtones – notamment par le Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, tel qu'il est défini par la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones. L'UICN doit pour sa part encourager la capacité d'agir des Peuples autochtones et des communautés locales, et contribuer à réduire la perte de biodiversité à grande échelle. Les gouvernements sont encouragés à utiliser les catégories de gestion des aires protégées définies par l'UICN, ainsi que les nombreux outils développés par l'UICN pour soutenir ces efforts. L'application du standard de la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN, par exemple, permettra de s'assurer que les aires sont gérées efficacement et gouvernées de manière équitable, en vue de garantir de bons résultats en termes de biodiversité dans le long terme. Les paysages terrestres et marins intacts doivent être pleinement protégés de toute activité à l'échelle industrielle, exploitation minière des fonds marins comprise. A cet égard, les objectifs quantifiés ambitieux s'avèrent insuffisants s'ils ne s'accompagnent pas d'un engagement clair à assurer aux projets de conservation une mise en œuvre véritable et un financement convenable.

Mobiliser les partenariats est une condition essentielle pour accélérer la restauration sur terre et dans les océans et avoir un impact plus important en atteignant un public plus large. Le Congrès appelle les gouvernements, les ONG et les autres acteurs à veiller à ce que la restauration soit bénéfique pour la nature, s'aligne sur la science, prenne en compte et respecte les systèmes de savoirs, notamment traditionnels, reconnaisse la diversité des usages possibles des écosystèmes, et construise des alliances entre communautés de défense de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

Promouvoir une conservation efficace des espèces, des écosystèmes et de la diversité génétique est essentiel pour le rétablissement de la biodiversité, y compris la diversité des sols et de l'agro-écologie. L'UICN et ses Membres et partenaires, s'engagent à œuvrer pour conserver la diversité génétique, éviter l'extinction des espèces, et promouvoir la restauration durable de la biodiversité, comme la santé des écosystèmes sur terre et dans les mers. Pour ce faire, ils aideront les gouvernements et les autres parties prenantes à utiliser les outils et ressources disponibles en matière de conservation. Le Congrès prie instamment les gouvernements de prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble de leurs politiques, programmes et stratégies, et notamment dans ceux qui visent à lutter contre la crise climatique. Le Congrès appelle par ailleurs à l'action pour mieux comprendre les liens existant entre santé humaine, animale et environnementale. Il faut en effet agir pour améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles, réduire la déforestation, promouvoir une production alimentaire durable et analyser et éliminer les impacts environnementaux négatifs du commerce international.

Faire face aux risques et impacts de l'urgence climatique

La température moyenne de la planète a augmenté d'environ 1°C par rapport aux niveaux préindustriels. Les événements de 2021 - inondations catastrophiques, vagues de chaleur et incendies de forêt - ne laissent aucun doute sur le fait que les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine déstabilisent les modes de vie établis dans les économies riches comme dans celles en développement. Les Peuples autochtones et les communautés vivant dans les zones côtières, insulaires et arides sont les plus durement touchés par les effets de l'urgence climatique, alors qu'ils y ont le moins contribué. Or, et c'est important, ces communautés possèdent un savoir traditionnel qui contribue à l'élaboration de solutions efficaces. Certains scientifiques craignent que nous soyons proches d'un point de bascule irréversible. Le Congrès demande instamment que des mesures ambitieuses et efficaces soient prises, notamment lors de la COP 26 de la CCNUCC et au-delà. Les gouvernements doivent agir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, renforcer l'adaptation et assurer une transition équitable vers une économie à faible émission de carbone.

Il est impératif de réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs à l'échelle mondiale afin de limiter l'augmentation de la température à moins de 1,5°C et parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Le réchauffement climatique menace nos objectifs mondiaux, et les économies qui ont le plus profité des combustibles fossiles doivent maintenant montrer la voie en matière de réduction des émissions. Le Congrès appelle à la décarbonisation de l'économie mondiale et au découplage de la croissance économique de l'utilisation des combustibles fossiles. Les gouvernements devraient supprimer dans les meilleurs délais tout soutien à la production d'énergie à forte intensité de carbone et mettre fin aux investissements internationaux dans les combustibles fossiles, tout en veillant à ce que la transition soit équitable.

Le Congrès exhorte les gouvernements et le secteur privé à veiller à ce que les plus vulnérables ne soient ni les laissés-pour-compte de cette transition, ni n'en subissent le coût. Les nouvelles technologies vertes ne doivent pas entraîner de pertes de titres de propriété foncière. De même, il conviendra d'éviter que des écosystèmes déjà sous pression ne soient confrontés à des effets négatifs supplémentaires attribuables aux politiques visant à lutter contre le changement climatique, technologies et industries émergentes comprises.

Le Congrès implore les gouvernements de mettre en place des solutions fondées sur la nature tout en réduisant fortement les émissions de combustibles fossiles. Les solutions fondées sur la nature pourraient assurer environ 30 % de l'atténuation requise d'ici 2030, tout en contribuant à protéger les communautés et les pays vulnérables des impacts du changement climatique. Ces solutions contribuent également à la conservation de la biodiversité, ainsi qu'au soutien à l'emploi, aux moyens de subsistance et à la santé. Les océans séquestrent le carbone mais sont de plus

en plus détériorés par le réchauffement, la désoxygénation et l'acidification imputables à la pollution par les gaz à effet de serre. L'UICN encourage les gouvernements à intégrer des solutions fondées sur la nature à leurs engagements au titre de l'Accord de Paris, et à appliquer le Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature pendant leur mise en œuvre. L'UICN exhorte également tous les acteurs non étatiques à inclure des solutions fondées sur la nature dans leurs engagements au titre des initiatives Race to Zero et Race to Resilience de la CCNUCC.

Afin d'optimiser la réponse mondiale, il faut que tous agissent et que tous soient en mesure

d'agir : L'UICN, par l'intermédiaire de ses Membres et de ses partenaires, s'engage à soutenir de nouvelles coalitions pour mettre en œuvre de manière efficace et responsable des solutions fondées sur la nature qui répondent aux crises du climat et de la biodiversité. En outre, reconnaissant des initiatives telles que la Glasgow Finance Alliance for net-zero, le Congrès souligne l'importance fondamentale qu'il y a à mobiliser des financements liés au climat, de toutes sources. Ces financements doivent être suffisants pour réaliser l'ambition de faibles émissions de gaz à effet de serre et d'un développement résilient au climat, comme l'indique l'article 2.1.c de l'Accord de Paris.

ENGAGEMENT À AGIR DU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN

A l'occasion du Congrès mondial de la nature tenu à Marseille, à l'invitation de la France, en septembre 2021, les Membres et les partenaires de l'UICN s'engagent à mener à bien les actions suivantes afin de contribuer de manière substantielle et significative au rétablissement post-pandémique et à la réponse aux urgences en matière de biodiversité et de climat. Ces engagements seront documentés et leur réalisation suivie grâce à la plateforme Contributions pour la Nature de l'UICN.

- Sous la direction des Etats de l'océan Indien occidental, l'UICN et ses partenaires s'engagent à appuyer la création et la mise en œuvre de l'initiative GRAND MUR BLEU, un réseau régional d'un type totalement nouveau visant à développer une économie bleue régénératrice à l'intention de 70 millions de personnes, tout en conservant et restaurant la biodiversité marine et côtière.
- L'UICN s'engage à appuyer et mettre en œuvre de manière prioritaire le premier Plan d'action mondial autochtone pour la gouvernance des terres, territoires, eaux, mers côtières et ressources naturelles autochtones, une stratégie autodéterminée, élaborée et revendiquée par les Peuples autochtones, en tant que contribution aux travaux de l'Union et à la conservation au niveau global. Sa mise en œuvre sera guidée par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DNUDPA).
- Les Champions de haut niveau pour l'action climatique de la CCNUCC et l'UICN ont établi un partenariat pour amplifier et accélérer les initiatives Net-Zero mondiales et régionales lancées par des acteurs non-étatiques qui intègrent systématiquement la nature et les solutions fondées sur la nature et dégagent des résultats en termes de « Race to Zero » et de « Race to Resilience », mobilisant du financement pour le climat tout en appuyant le programme d'action pour la biodiversité post 2020.
- L'UICN et plus de 30 gouvernements infranationaux, villes et organisations partenaires ont convenu d'élargir l'accès universel à des espaces verts de haute qualité et de développer la biodiversité urbaine dans 100 villes représentant une population de quelque 100 millions à l'horizon 2025, et d'évaluer l'impact de cette initiative grâce à l'Indice de Nature Urbaine de l'UICN.
- Cinq multinationales – Kering, Holcim, L'Occitane, LVMH, Pernod Ricard – dont le chiffre d'affaires annuel combiné s'établit à 92 milliards de dollars US, et qui emploient près de 300 000 personnes – se sont engagées à restaurer et développer la biodiversité grâce à des stratégies d'entreprise axées sur la nature, qui seront intégrées à leurs paysages opérationnels et leurs chaînes d'approvisionnement, mesurées et présentées dans un rapport.
- La Grèce s'est engagée à réduire la surpêche en définissant des zones de non-prélèvement dans 10% de ses eaux territoriales d'ici 2030 et à réduire la pollution marine aux matières plastiques de 60%.
- Le Salvador, le Belize, le Pakistan, le Chili et la région Sud de la France se sont engagés à restaurer au total 5,5 millions d'hectares, faisant ainsi passer le total des engagements pris dans le cadre du Challenge de Bonn à plus de 215 millions d'hectares, tandis que les autorités fédérales allemandes ont alloué 20 millions d'euros à l'UICN pour créer un hub d'expertise technique sur la restauration des paysages sylvestres.

- La International Hydropower Association s'est clairement engagée, au nom de tous ses membres, contraints par cette décision, à ne pas lancer d'exploitation sur des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. L'Association continuera par ailleurs de travailler avec l'UICN pour voir comment cet engagement pourrait être étendu à d'autres catégories d'aires protégées.
- Quinze nouveaux engagements nationaux ont été signalés à l'UICN, pour son standard de la Liste verte, représentant plus de 30 millions d'hectares d'aires protégées et conservées, et portant le nombre de pays participant à la Liste verte à plus de 70 à l'échelle mondiale.
- Les Membres de l'UICN, appuyés par les comités nationaux et régionaux de l'Union, se sont engagés à contribuer au Programme Nature 2030 de l'UICN et aux objectifs mondiaux pour la nature, et à documenter leur action grâce à la plateforme « Contributions pour la nature ».

Lors du Congrès mondial de la nature, la France, pays hôte, s'est engagée à :

- Parvenir à 30% d'aires protégées au niveau national d'ici 2022, et protéger fortement 5% de ses aires maritimes méditerranéennes d'ici 2027, soit une augmentation de 25 fois par rapport à aujourd'hui
- Participer aux efforts visant à faire avancer l'action internationale de protection des océans en organisant avec l'ONU un Sommet sur les océans.
- Accélérer la lutte contre la déforestation importée et protéger les forêts avec l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales humides
- Promouvoir un traité sur la pollution par les matières plastiques
- Intégrer les risques financiers liés à la perte de biodiversité à l'analyse économique et financière et renforcer les investissements favorables à la biodiversité, notamment les solutions fondées sur la nature qui appuient la transition écologique dans l'agriculture, les forêts, les sols et les puits de carbone.